



1. Préambule

La Société des Grands Magasins, Société par Actions Simplifiée au Capital Social de 1.000.000,00€, dont le siège social est sis à Paris (75008) – 17 rue Marbeuf, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 841 055 726 (ci-après désignée « l'Organisateur »), foncière commerciale spécialisée dans la redynamisation et la revalorisation des centres commerciaux d'hyper centre-ville, organise un concours dénommé « Appel à Projets Galerie de l'Hôtel de Ville » (ci-après le « Concours ») afin de permettre à un entrepreneur ancré dans la région Champagne d'installer un commerce dans la galerie.

Le concours a pour objectif de valoriser l'entrepreneuriat local, l'innovation, l'implication environnementale et/ou sociétale de nouveaux concepts de commerce (ci-après le « Concept ») et d'accompagner le lauréat (ci-après le « Lauréat ») pour son installation.

Le Concours a pour vocation de rechercher un entrepreneur dans tous les secteurs d'activités (restauration, alimentaire, mode, équipement de la personne, équipement de la maison, services, santé-beauté, ...).

Les candidatures devront être déposées, selon les modalités exposées ci-après, entre le 3 mai 2021 et le 3 juin 2021.

Par décision de l'organisateur, le concours a été prolongé sans date de fin, jusqu'à sélection du candidat.

2. Objet

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») a pour objet de définir les termes et conditions du Concours et de fixer les règles applicables à tous les postulants (ci-après le(s) « Candidat(s) »).

Les termes et conditions du Règlement pourront être modifiés, à tout moment par l'Organisateur, qui devra en informer les Candidats, étant entendu que si la modification intervenait après la clôture du Concours et avant la remise du prix, seuls les Candidats sélectionnés seront informés de la modification intervenue par l'Organisateur.

3. Conditions de participation

La participation au Concours :

- emporte adhésion et acceptation sans condition ni réserve du présent Règlement, confirmées par l'acceptation du Règlement via la case à cocher prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription : « j'ai pris connaissance et accepté les conditions générales » ;
- est gratuite ; tous les frais inhérents ou induits par la participation au Concours (y compris de préparation et soumission des dossiers de candidature, de frais de déplacement) restant intégralement à la charge du Candidat.

Pour être autorisé à participer au Concours, le Candidat doit respecter les conditions suivantes :

- Le Candidat doit être une personne physique ou morale, demeurant fiscalement ou ayant son siège social en France ;
- Le Candidat personne physique ou représentant légal de la personne morale doit avoir plus de 18 ans pour participer au Concours et accepter le présent Règlement ;
- Le Candidat doit être propriétaire en propre du Concept et de la structure porteuse du Concept, et ce de manière directe, ce qu'il déclare et garantit de par sa seule participation au Concours ; le Candidat détenant la pleine propriété de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle sur le Concept ;



Le Candidat doit être immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés ou être en cours d'immatriculation après dépôt de son dossier auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ;

La boutique sera implantée à la Galerie de l'Hôtel de Ville situé Rue de la Marne, 51000 Châlons-en-Champagne, le candidat doit pouvoir assurer l'ouverture, la tenue, l'exploitation du Concept.

Le Concept s'implantera sur la cellule lot 19, d'une surface de 111 m², située entre les enseignes « Arno » et « l'Orange Bleue » ;

Sont exclus du présent concours :

- Les professions libérales, les institutions d'enseignement,
- Les salariés (ainsi que leur conjoint), ascendants, descendants, frères et sœurs, de l'Organisateur et de toute autre société détenue directement ou indirectement par l'Organisateur.

4. Échanges entre le Candidat et l'Organisateur

Le Candidat est responsable de l'authenticité des informations qui seront communiquées ou échangées avec l'Organisateur et ce, quel qu'en soit le support.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de divulgation des informations et dossiers transmis par le Candidat.

5. Candidature

Il est possible de candidater à partir du 03 mai 2021 à 08h00 et jusqu'au 03 juin 2021 à 23h59 inclus [sauf prorogation éventuelle par l'Organisateur]. Toute candidature reçue après la date de clôture des candidatures sera automatiquement rejetée.

Par décision de l'organisateur, le concours a été prolongé sans date de fin, jusqu'à sélection du candidat.

Compte tenu de la situation exceptionnelle actuelle, l'Organisateur se réserve le droit de modifier les dates du Concours. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du Concours.

Le dépôt d'une candidature doit respecter les étapes décrites ci-après. Pour qu'une candidature soit valide, le Candidat doit respecter chacune des étapes ci-dessous :

- Se rendre sur le site web dédiée au Concours : <https://www.galeriehoteldeville.com/appelaprojet/> et cliquer sur « Participer » pour compléter son profil avec les informations relatives au Candidat et à son Concept,
- Remplir le formulaire de participation dans l'espace « Participation » de son espace personnel en répondant au questionnaire et en chargeant les documents demandés,
- Confirmer sa candidature en cliquant sur le bouton « Participer » qui est disponible en fin de formulaire lorsque tous les champs obligatoires sont complétés. La participation ne sera prise en compte qu'une fois le formulaire d'inscription validé.

La participation au Concours de la société organisatrice s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet, et est individuelle. Toute étape non dûment réalisée rendra invalide la candidature.

Pour toute question technique sur la plateforme, le Candidat devra envoyer un mail à annabelle@sgm-gestion.com.

6. Propriété des documents et confidentialité



En participant au Concours, les Candidats acceptent de concéder à l'Organisateur un droit de licence sur l'ensemble des documents transmis à l'Organisateur, aux seules fins d'organisation du concours, d'étude des dossiers et de détermination des gagnants.

Le Candidat autorise l'Organisateur à reproduire, publier, représenter ou diffuser, quel que soit le support utilisé (notamment papier et numérique), les visuels envoyés dans le cadre de la candidature uniquement à des fins promotionnelles, de communication du Concours et institutionnelle. Cette autorisation non exclusive est accordée à l'Organisateur du Concours, à titre gratuit, sur le territoire européen, et pour la durée de la propriété intellectuelle.

Le Candidat demeure seul propriétaire des droits attachés au Concept.

L'Organisateur est tenu à une pleine confidentialité des résultats de la Finale du Concours, jusqu'à la date de remise du prix.

Le Candidat autorise l'Organisateur à le photographier et/ou le filmer à l'occasion du Concours (l'ensemble des étapes de ce dernier) et de diffuser, publier, communiquer à titre gratuit la (ou les) photographie(s) ou la (ou les) vidéo(s) prise(s) et représentant le Candidat à l'occasion de celui-ci, pour une durée de 5 ans sur le territoire européen et pour une utilisation sur les supports presse, internet, réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter), magazines sans que cette liste ne soit limitative et dans le cadre de la communication de l'Organisateur sur son site Intranet et ses divers sites internet lui appartenant.

Le Candidat s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations qui lui seront remises par l'Organisateur.

Le Candidat accepte d'être cité et de participer activement aux événements de relations publiques, promotionnels ou presse mis en place par l'Organisateur dans le cadre du Concours et sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être réclamée à l'Organisateur.

A ce titre, le Candidat participera à la communication qui sera faite par l'Organisateur de ce Concours et accepte les interviews filmées ainsi que leurs diffusions sur divers supports (réseaux sociaux – Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter – sites internet de l'Organisateur, presse, magazines, sans que cette liste ne soit limitative).

Le Candidat s'engage à participer à tous les rendez-vous préparatoires pour l'organisation des événements de relations publiques, promotionnels ou presse mis en place par l'Organisateur ainsi qu'aux éventuels événements internes et externes organisés par l'Organisateur.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de copie/reproduction du projet par un tiers.

Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation ne sera pas remise en jeu et l'Organisateur pourra en disposer librement.

7. Données personnelles

Dans le cadre du présent Concours les données personnelles suivantes devront être collectées :

- nom/prénom/civilité ;
- adresse mail ;
- numéro de téléphone ;



- photographie /vidéo ;
- données relatives au parcours professionnel ;
- données relatives au projet ;
- données relatives au Concept ;
- toute autre donnée personnelle que le Candidat souhaite communiquer à l'Organisateur.

Ces données personnelles étant nécessaires à l'examen de la candidature du Candidat, la non-fourniture (à l'exception de celles indiquées comme optionnelles) de ces dernières ou la communication d'information mensongère aura pour effet de rendre la candidature du Candidat invalide. Les gagnants du Concours autorisent toute vérification concernant leur identité.

L'Organisateur sera responsable du traitement des données personnelles précitées.

Les données personnelles seront collectées, stockées, consultées et étudiées pour le déroulement du Concours (étude des dossiers) et pour contacter le Candidat, sous réserve de l'obtention de son consentement.

La base légale de ce traitement est l'exécution du présent Règlement pour les traitements ayant pour finalité l'examen de la candidature du Candidat et l'attribution éventuel des prix et le consentement des Candidats pour la conservation des données au-delà de la durée du concours afin de communiquer avec le Candidat. Les données personnelles du Candidat seront conservées pour la durée du Concours, y compris la phase de remise de prix et additionnelle de 3 (trois) ans.

En vertu de la réglementation applicable, le Candidat dispose du droit :

- d'accéder à ses données personnelles, notamment pour vérifier leur exactitude et leur exhaustivité ;
- de demander une rectification ou l'effacement de ses données ;
- de s'opposer ou demander une limitation du traitement de ses données personnelles ;
- de recevoir une copie de ses données personnelles ;
- de donner des instructions sur le traitement de ses données après sa mort ;
- d'obtenir la portabilité de ses données ;
- de retirer son consentement étant précisé que ce retrait n'affecte pas les traitements réalisés auparavant. Aucun profilage ni aucune prise de décision automatisée n'aura lieu dans le cadre du Concours.

Pour tous les cas cités ci-dessus, le Candidat est invité à envoyer un mail à l'adresse suivante : annabelle@sgm-gestion.com ;

Pour toute question relative au traitement de ses données personnelles dans le cadre du Concours, le Candidat pourra s'adresser à l'Organisateur à l'adresse annabelle@sgm-gestion.com ;

8. Conditions de la sélection

Le processus de sélection se déroulera selon les phases suivantes (et le calendrier prévisionnel décrit à l'article 9 ci-dessous) :

- **Phase 1** : les candidatures sont étudiées et présélectionnées par en commission interne par le service commercialisation de la Société des Grands Magasins.
- **Phase 2** : Les Candidats présélectionnés seront contactés par mail pour les prévenir de la date de présentation devant le jury.



Phase 3 : {Date à définir} présentation des projets devant un jury composé d'un représentant de la ville de Châlons-en-Champagne, un représentant de l'UCIA, un représentant d'un organisme financier partenaire et quatre membres de la Société des Grands Magasins. La composition du Jury Final est laissée à la libre appréciation de l'Organisateur qui pourra décider à tout moment de la modifier. Il est spécifié que la décision finale appartiendra à l'Organisateur de l'appel à projet.

Phase 4 : le Finaliste fera l'objet d'un processus d'accompagnement, défini librement par l'Organisateur.

- **A l'issue de la phase 4**, un bail commercial (dont les principales conditions sont précisées à l'article 11 du présent Règlement) sera proposé au lauréat précisant les conditions d'accompagnement, les modalités d'attribution de la dotation de 30.000€.

9. Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont appréciées notamment au regard des critères suivants :

- Cohérence globale du projet ;
- Engagement local de l'entrepreneur ;
- Caractère engagé dans les enjeux environnementaux et sociaux du Concept ;
- Adaptabilité du Concept à la cellule définie ;
- Viabilité économique ;
- Capacité de développement en centre commercial ;
- Adaptation du Concept aux attentes des consommateurs ;
- Conviction du Candidat ;

Cette liste n'est pas exhaustive et les critères y figurant sont cumulatifs.

Seront écartés sans avoir été préalablement examinés :

- Les candidatures incomplètes, mensongères ou non conformes aux étapes décrites ci-dessus ;
- Les candidatures contenant de fausses déclarations ;
- Les Candidats ne répondant pas aux conditions de participation ;

Il est ici précisé que ces critères doivent faire l'objet, de la part du Candidat, d'une étude approfondie quant au projet économique lui-même, et pertinente quant au contexte dans lequel il est destiné à s'insérer ; étant précisé que le Candidat en est et demeure le seul responsable. En cas de difficultés ultérieures, l'Organisateur ne pourra en être tenu responsable à quelque titre que ce soit, le Candidat restant seul responsable de son projet et de son Concept. L'attribution d'un prix ne vaut en aucun cas pour approbation ou garantie de la qualité du projet et/ou du Concept au regard du risque encouru par le Candidat dans son entreprise.

L'Organisateur se réserve le droit de ne retenir aucune candidature, d'interrompre et/ou d'annuler le Concours à tout moment, à son entière discrétion sans indemnité d'aucune sorte et sans qu'il puisse être recherché ni inquiété à quelque titre que ce soit. Dans l'une de ces quelconques éventualités, l'Organisateur en informera l'ensemble des Candidats.

Les décisions de la Commission Interne de l'Organisateur et les décisions du Jury Final sont sans appel. En cas de rejet de candidature, l'organe décisionnel n'est pas tenu de motiver son refus.

Le Lauréat du Concours sera rendu public sur les réseaux sociaux et potentiellement par voie de presse.

L'Organisateur pourra annuler le résultat avant ou après remise l'annonce du gagnant dans l'hypothèse où les éléments fournis par le Candidat s'avéraient erronés ou en cas de non-respect du présent Règlement.



10. Calendrier prévisionnel

Par décision de l'organisateur, le concours a été prolongé sans date de fin, jusqu'à sélection du candidat.

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier le calendrier prévisionnel ci-dessus établi sans indemnités ni recours d'aucune sorte.

11. Prix

Un (1) Candidat seulement pourra être déclaré « Lauréat ».

Le Lauréat se verra remettre une dotation de 30.000,00€ par La Société des Grands Magasins dans les conditions définies ci-après.

Il est précisé que la description de ce prix est limitative et qu'aucune autre demande ou avantage ne saurait être demandé par le Lauréat.

Les participants sont informés que l'échange du prix est strictement interdit et que celui-ci est nominatif. L'attribution du prix ne saurait valoir garantie du succès commercial de l'enseigne ni supprimer tout risque entrepreneurial inhérent au lancement d'une nouvelle activité.

Désignation du prix :

- Conclusion d'un bail commercial portant sur un local commercial situé à la Galerie de l'Hôtel de Ville à Châlons-en-Champagne et désigné sous le lot n°19 – entre les enseignes « Arno » et « L'Orange Bleue » – d'une surface d'environ 111m², d'une durée de 9 années avec faculté de résiliation triennale pour le locataire, dont la date de départ sera à définir, et moyennant un loyer annuel de 40.000€ HT (quarante mille euros hors taxes), 1.900€ HT (mille neuf cent euros hors taxes) de charges privatives et 600€ HT (six cent euros hors taxes) assorti d'un variable de dix (10)% pour la cellule lot 19.
- Attribution, par l'Organisateur, d'une dotation de 30.000,00€ destinée soit à l'aménagement de la boutique soit à l'équivalent en participation bailleur.
- Mise en place, pendant une durée de six (6) mois à compter de la signature du bail commercial, d'une franchise de loyer.
- En outre, le Lauréat pourrait bénéficier du dispositif à la création d'activités de la ville de Châlons-en-Champagne. L'attribution de cette aide ne relève pas de l'Organisateur et ne saurait remettre en cause la constitution du bail commercial avec le Lauréat.

Dans l'hypothèse où le montant cumulé de la dotation associée à l'aménagement réalisé par le Lauréat ou à la participation bailleur n'atteindrait pas la valeur de 30.000€ HT Hors Taxes (trente mille euros hors taxes), TVA en sus, le Lauréat ne pourra prétendre, ce que ce dernier reconnaît et accepte, à aucune contrepartie financière ni indemnité d'aucune sorte de nature à atteindre le plafond de 30.000€ HT Hors Taxes (trente mille euros hors taxes) TVA en sus, de sorte que la responsabilité de l'Organisateur ne soit jamais recherchée ni inquiétée à ce sujet.

12. Règlement

Par ailleurs, le Règlement et un certain nombre d'informations sur l'Appel à Projet sont disponibles : <https://www.galeriehoteldeville.com/appelaprojet/reglement>.

Le Règlement du Concours peut être demandé à tout moment par mail à annabelle@sgm-gestion.com. Toute interruption du Concours ou modification du Règlement fera l'objet d'un avenant.



Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Fait à Lyon, le 4 juin 2021.